

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 19  
Présents : 12  
Procurations : 3

L'an deux mille vingt trois  
Le 9 mai

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

**Objet :**

Redevance d'occupation du  
Domaine public

Date de la convocation 02 mai 2023

**Présents :**

Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Emilie VINCENT, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, M. Luc LEVRARD, Mme Marie-Laure BERTRAND, M. Joël CLOSIER, M. Guillaume PEREZ, M. Pierre REBEIX, Mme Amélie VAN ETTINGER, M. Pascal BRUN.

**Excusés :** Mme Leila SMITH qui donne pouvoir à Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Jocelyne SCHWALLER qui donne pouvoir à Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Aurélie VUILLERMOZ qui donne pouvoir à Mme Emilie VINCENT.

**Absents :** M. Nicolas GRES, Mme Carine CROCHET-CARMES, M. Christophe VOUTAZ, M. Bernd BECK.

Mme le Maire **INFORME** le Conseil Municipal que,

Conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux droits de passage sur le domaine public, Orange est dans l'obligation – chaque année – de déclarer les installations d'infrastructure de télécommunication existantes sur la commune. Le conseil municipal valide de son côté le montant total annuel du droit de passage afin d'autoriser le Maire à émettre un titre de recouvrement des sommes.

En 2022 et 2023 les installations d'infrastructure de télécommunications sur la commune étaient de :

**Redevance 2022 :**

Type d'implantation	Patrimoine au 31/12/2021 en km	Montant de base 2006	Montant actualisé au 01/01/2022	Dû pour 2022
Artères aériennes	8,769	40 €	56.85 €	498.52 €
Artères en sous-sol	21,053	30 €	42.64 €	897.70 €
Emprise au sol	1 armoire	20 €	28.43 €	28.43 €
				<b>1 424.65 €</b>

**Redevance 2023 :**

Type d'implantation	Patrimoine au 31/12/2022 en km	Montant de base 2006	Montant actualisé au 01/01/2023	Dû pour 2023
Artères aériennes	8,769	40 €	62.60 €	548.94 €
Artères en sous-sol	21,053	30 €	46.95 €	988.44 €
Emprise au sol	1 armoire	20 €	31.30 €	31.30 €
				<b>1 568.68 €</b>

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DONNE pouvoir au Maire, ou son représentant légal, pour émettre un titre de recouvrement correspondant à cette somme.**

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.

**Isabelle PASSUELLO**  
Maire d'Echenevex,

